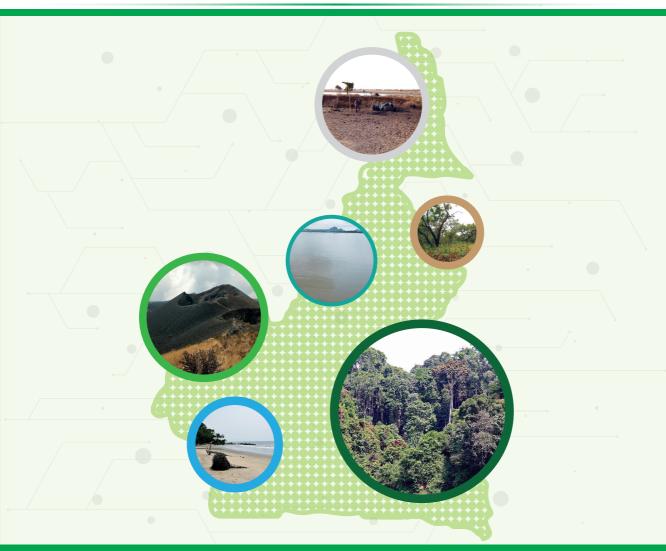


Exécuté par





Guide du suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) / cahiers de charges environnementales (CCE)





Sommaire

Comité éditorial	
Liste des abréviations	
Préface	
Glossaire	•••••
Introduction	
1. Contexte et justification	
2. Objectifs du Guide	
3. Public cible	
4. Comment utiliser le Guide	
5. Contenu du Guide	
1. Grille de mise en œuvre des mesures du PGES ou du CCE	
1.1. Éléments de contenu de la grille	
1.2. Canevas de grille de mise en œuvre des mesures du PGES ou du CCE	
2. Grille de suivi de la mise en œuvre effective du PGES ou du CCE	
2.1. Éléments de contenu de la grille	
2.2. Formulation d'un avis	
2.3. Canevas de grille de suivi de la mise en œuvre effective du PGES ou du CCE	
3. Grille d'appréciation de l'efficacité des mesures du PGES ou CCE	
3.1. Éléments de contenu de la grille de suivi de l'efficacité	
3.2. Formulation d'un avis	
3.3. Canevas de la grille de suivi de l'efficacité des mesures du PGES et/ou du CCE	
4. Rapport type de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE par le promoteur .	
4.1. Éléments de contenu du rapport	
4.2. Canevas du rapport type de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE du promoteu	
5. Étapes du déroulement d'une mission type de suivi de la mise en œuvre	du
PGES ou du CCE	
5.1. Objectifs de la mission de suivi	
5.2. Approche méthodologique	
6. Contenu du rapport d'une mission de suivi de la mise en œuvre du PGES/C	CF
6.1. Éléments de contenu du rapport	
6.2. Rapport de la mission à l'intention du MINEPDED	

Comité éditorial

Supervision Générale:

M. HELE Pierre.

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Supervision Générale Adjoint :

Dr NANA ABOUBAKAR Djalloh,

Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINDEL)

Coordonnateur Technique:

M. ADAMA SAÏDOU,

Directeur de la Promotion du Développement Durable (DPDD)

Coordonnateur Technique Adjoint :

Dr FOFIRI NZOSSIE Eric Joël,

Sous-directeur des Plans de gestion environnementale (SDPGE)

Membres de la Coordination Technique :

M. KAMGUEM Dieudonné, Ex. Sous-directeur des Plans de gestion environnementale M. YOUSSAOU, Chef de Service de gestion des données / Sous-direction des Plans de gestion environnementale

Mme AÏSSATOU épse BOUBAKARI, Chef de Service de surveillance administrative et technique / Sous-direction des Plans de gestion environnementale

Mme NGUELE Ruth, Cadre à la Direction de la Promotion du Développement Durable **M. ISSA,** Cadre à la Direction de la Promotion du Développement Durable

Assistance Technique:

M. BAKKER NGONGNI, Conseiller technique / Facilitateur APV FLEGT – Cadre législatif et réglementaire du secteur forêt-environnement ProPFE – Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural volets forêt environnement

Consultants:

Pr. BITONDO Dieudonné, *Université de Douala (Cameroun)* **Dr. BIWOLE Achille,** *Université de Douala (Cameroun)*

Traduction:

M. NKADMVI Emmanuel, Chef de la Cellule de traduction

M. GOUET GOUET Joseph, Chargé d'Etudes Assistant n°1 à la Cellule de la traduction.

Liste des abréviations

ACE: Attestation de Conformité Environnementale

AES: Audit Environnemental et Social **ANOR:** Agence des Normes et de la Qualité

APV: Accord de Partenariat Volontaire

AROE: Attestations de Respect des Obligations Environnementales

CCE: Cahier de Charges Environnementales

CCE: Certificat de Conformité Environnementale

CDSPGES: Comité départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES

CTD: Collectivité Territoriale Décentralisée

DPDD: Direction de la Promotion du Développement Durable

EE: Évaluation Environnementale

EES: Évaluation Environnementale Stratégique **EIES**: Etude d'Impact Environnemental et Social

FLEGT: Forest Law Enforcement, Governance and Trade

GIZ: Deutsche Gesellschaft fürInternationale Zusammenarbeit (GIZ)

GmbH (Agence allemande de coopération internationale)

MINEPDED : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du

Développement Durable

MINFOF: Ministère des Forêts et de la Faune

NIE: Notice d'Impact Environnemental
ONG: Organisation Non Gouvernementale

OSC: Organisation de la Société Civile

PGES: Plan de gestion environnementale et sociale

ProPFE: Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de

développement du secteur rural volet forêt environnement

Pro PSFE: Programme d'Appui au Programme Sectoriel Forêt-Environnement

PTO: Plan de Travail Opérationnel

Préface

Le Plan de gestion gnvironnementale et sociale (PGES) ou le Cahier de charges environnementales (CCE) est le produit phare de l'évaluation environnementale (EE). C'est l'outil de planification de la mise en œuvre des mesures prescrites par l'EE. Son exécution correcte permet de maîtriser les impacts négatifs de l'intervention et de s'assurer qu'un projet s'insère harmonieusement dans son milieu d'accueil. Une fois l'EE réalisée et le PGES ou le CCE qui en découle approuvé, ces derniers deviennent des documents contractuels qui lient le promoteur à l'Administration chargée de l'Environnement ou à la Commune territorialement compétente.

Dans ce contexte, la surveillance et le suivi du PGES ou du CCE sont des activités qui contribuent à donner un caractère concret aux évaluations environnementales. En effet, en cas de délivrance d'un Certificat de Conformité Environnementale ou d'une Attestation de Conformité Environnementale, la surveillance et le suivi sont les mécanismes de vérification de la gestion effective de l'environnement et de promotion de la politique environnementale tout au long de la mise en œuvre ou opérationnalisation d'un programme ou projet. Des défaillances dans ces étapes peuvent rendre la gestion environnementale peu efficace et compromettre l'important investissement qu'est l'évaluation environnementale. D'où la nécessité d'une surveillance et d'un suivi adéquats.

C'est fort de cette conviction que les décrets N°2013/0171/PM et N°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant respectivement les modalités de réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et de l'Audit Environnemental et Social (AES), notamment en leurs articles 27 (1) et 16 (1), prescrivent la surveillance administrative et technique par les administrations compétentes, de la mise en œuvre du PGES ou du CCE. Pour tenir compte de la décentralisation et rapprocher les instances de surveillance et de suivi du lieu d'intervention, le décret relatif aux EIES ci-dessus cité prévoit des Comités départementaux de suivi des PGES qui, dans un souci de large participation, sont constitués des représentants des collectivités territoriales décentralisées, des représentants locaux des administrations concernées, des représentants des communautés locales et des Organisations de la Société Civile (OSC).

Etant donné les difficultés rencontrées sur le terrain par les différents acteurs, le présent Guide vise à soutenir l'effectivité de la mise en œuvre du PGES/CCE, à renforcer les capacités de toutes les parties concernées par cet exercice et à faciliter le rendu des avis conformes aux faits.

Je saisis cette occasion pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce Guide, notamment le Directeur de la Promotion du Développement Durable et son équipe, les Délégués régionaux et départementaux de mon département ministériel, le consultant, Professeur Dieudonné BITONDO, assisté par le Docteur Achille BIWOLE, ainsi que les participants aux différents ateliers et séances de travail organisés dans le cadre de l'élaboration participative de ce Guide. Je tiens également à remercier tout particulièrement le projet GIZ Pro PFE pour son appui constant au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Puisse ce partenariat se pérenniser pour la préservation durable de l'environnement.

Je souhaite que les uns et les autres fassent un bon usage du présent Guide.

Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

Glossaire

En cours:

niveau de réalisation d'un projet ou de mise en œuvre d'une mesure qui n'est pas encore achevée. Ce niveau peut être apprécié en pourcentage ou taux de réalisation des activités qui concourent à l'effectivité du projet ou de la mesure envisagée.

Efficace:

appréciation d'une mesure mise en œuvre tel que prévu et ayant produit le résultat escompté.

Horizon/Période de référence :

période à partir de laquelle on peut commencer à apprécier si le(s) résultat(s) escompté(s) a (ont) été atteint(s).

Intervention:

dans le cadre de ce Guide, intervention renvoie à Politique, Plan, Programme et Projet en cours d'instruction ou de mise en œuvre.

Non efficace:

appréciation d'une mesure mise en œuvre tel que prévu mais n'ayant pas produit le résultat escompté.

Non réalisée :

appréciation d'une mesure non mise en œuvre au-delà des délais prévus.

Planification opérationnelle :

Le MINEPDED fait la nuance entre les PGES ou les CCE des interventions relativement limitées dans le temps et directement applicables et les PGES ou les CCE des interventions complexes et pluriannuelles qui nécessitent pour leur opérationnalisation l'élaboration d'une planification opérationnelle sous forme de plan de travail offrant une meilleure visibilité quant à la mise en œuvre du PGES ou du CCE et facilitant son suivi.

Plus ou moins efficace:

appréciation d'une mesure mise en œuvre tel que prévu et, qui a plus ou moins produit le résultat escompté. Le degré d'efficacité doit être apprécié en pourcentage du niveau d'atteinte du résultat escompté.

Réalisé:

appréciation d'une mesure entièrement mise en œuvre dans les délais impartis.

Situation de référence :

situation du paramètre environnemental et/ou social avant l'intervention.

Suivi:

référence à la fois au suivi de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures (souvent appelé surveillance) et au suivi de l'efficacité des mesures (souvent appelé suivi).

Taux de réalisation des activités planifiées :

appréciation du niveau de réalisation des activités prévues dans le cadre de la planification opérationnelle.

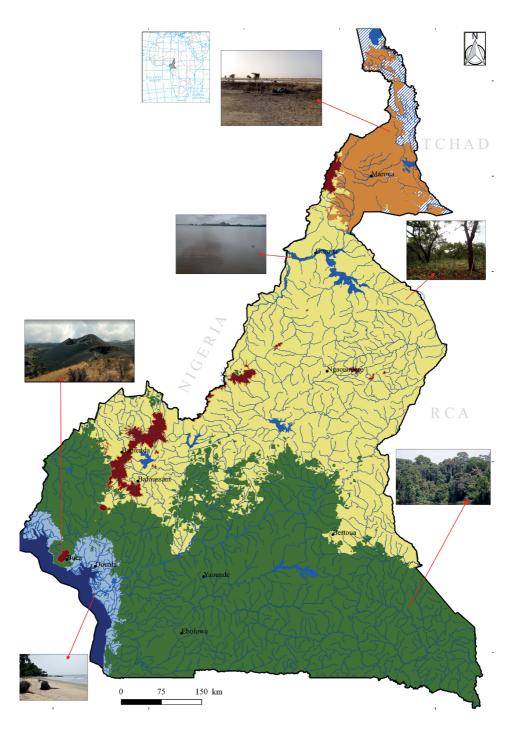
Taux de réalisation de la mesure proposée :

appréciation du niveau de mise en œuvre effective de la mesure proposée. Étant donné que la réalisation d'une mesure peut nécessiter la mise en œuvre de plusieurs activités, cette appréciation tiendra compte du taux de réalisation des activités concernées.

Taux de couverture de l'impact :

étant donné que la gestion d'un impact peut nécessiter la mise en œuvre de plusieurs mesures, le taux de couverture de l'impact apprécie le niveau de la mise en œuvre effective de toutes les mesures prévues pour gérer ledit impact.

Figure 1 : Carte des écosystèmes du Cameroun



Source: MINEPDED

Introduction

1. Contexte et justification

Le Cameroun, en vue d'assurer une gestion efficace de l'environnement et donner un caractère concret aux évaluations environnementales, s'est doté, entre autres, des décrets n°2013/0171/PM et n°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant respectivement les modalités de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et de l'Audit Environnemental et Social (AES). Ces textes définissent notamment les règles pour le suivi de la mise en œuvre du PGES et/ou CCE. Ils prescrivent respectivement dans leurs articles 27 (1) et 16 (1), la surveillance administrative et technique par les administrations compétentes de tout projet/programme ayant fait l'objet d'une Évaluation Environnementale Stratégique (EES), EIES, AES ou d'une Notice d'Impact Environnemental (NIE), en précisant dans leurs alinéas 2 que cette surveillance porte sur la mise en œuvre effective du PGES ou du CCE inclus dans les évaluations environnementales.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) relatif au respect de la légalité dans les activités de gestion forestière, conclu entre l'Union Européenne et la République du Cameroun, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) doit contribuer au processus de la délivrance du Certificat de Légalité en octroyant aux opérateurs qui en expriment le besoin, des Attestations de respect des obligations environnementales (AROE).

Au rang des vérificateurs sur la base desquels est délivré l'AROE et conformément à l'article 10 de l'arrêté n°0004/MINFOF du 07 février 2013 qui est repris dans la décision n°00131/D/MINEPDED/CAB du 26 août 2016 fixant les modalités de délivrance des Attestations de Respect des Obligations Environnementales dans le cadre du régime d'Autorisation FLEGT, figure la mise en œuvre effective du PGES.

C'est dans ce contexte et compte tenu de l'importance de ce vérificateur, que la GIZ Pro-PFE s'est proposée d'accompagner le MINEPDED dans le développement et la finalisation d'un Guide qui permettra de rendre compte de manière consensuelle, efficace et objective de la mise en œuvre effective ou pas du PGES et/ou du CCE. Le présent Guide est le produit de la consultation recommandée par la GIZ Pro-PFE et réalisé par le MINEPDED, notamment à travers la Direction de la Promotion du Développement Durable (DPDD).

Bien qu'amorcé dans le contexte de l'APV-FLEGT, le Guide s'applique au suivi des PGES et des CCE issus des évaluations environnementales de tous les politiques/plans/programmes/projets entrepris sur le territoire national.

2. Objectifs du Guide

Le Guide vise à préciser les modalités et la procédure de réalisation du suivi de la mise en œuvre du PGES et du CCE contenus dans l'EES, l'EIES, l'AES ou la NIE.

3. Public cible

Le Guide s'adresse aux membres des Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES (CDSPGES) et plus spécifiquement au personnel du MINEPDED, des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des Organisations de la Sociétés Civile (OSC) et des administrations compétentes impliquées dans le processus de surveillance administrative et technique de la mise en œuvre des PGES et des CCE. Il vise également les promoteurs/responsables des projets ou des établissements/installations, les bureaux d'études agréés à la réalisation des évaluations environnementales, le public, les OSC non membres du CDSPGES, etc. Par exemple :

- ° les CDSPGES, le personnel du MINEPDED et les CTD trouveront en ce document, un référentiel pour la conduite de leurs activités régaliennes ;
- º les promoteurs/responsables des projets ou des établissements/ installations auront une meilleure compréhension des procédures et des exigences de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre de leur PGES et/ou CCE, toutes choses qui facilitent la rédaction des rapports semestriels de suivi qu'ils sont tenus de soumettre aux administrations compétentes;
- ° les bureaux d'études agréés à la réalisation des évaluations environnementales trouveront en ce Guide, un outil d'encadrement de leurs interventions, notamment la manière dont les PGES et les CCE doivent être rédigés pour en faciliter le suivi de la mise en œuvre ;
- ° le public y compris les communautés à la base et les Organisations de la Société Civile non membres du CDSPGES, trouveront en ce Guide, un outil de gouvernance leur permettant de mieux s'impliquer et de mieux exercer leur rôle de "chien de garde" de l'action publique autour de cette importante phase qu'est le suivi de la mise en œuvre des PGES et/ou des CCE.

4. Comment utiliser le Guide

Le présent Guide n'est pas prévu pour être nécessairement lu de la première à la dernière page. Il est conçu comme un ensemble de notes d'orientation et d'indications à partir desquelles le personnel de la Direction de la Promotion du

Développement Durable (DPDD) du MINEPDED, des Délégations régionales et départementales, les membres des Comités départementaux de suivi des PGES, le personnel des CTD et toutes les autres parties impliquées dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE, pourront sélectionner selon les besoins et les éléments nécessaires pour conduire une mission de suivi de la mise en œuvre du PGES ou du CCE dont les conclusions se veulent les plus objectives possibles.

De même, le promoteur/responsable et son consultant pourront utiliser ce Guide comme un recette pour rédiger les rapports semestriel et annuel de la mise en œuvre des mesures respectivement du PGES et du CCE ainsi qu'un ensemble d'outils, sous forme de grilles, leur permettant, le cas échéant, de mieux préparer l'opérationnalisation du PGES et/ou du CCE.

5. Contenu du Guide

Le Guide stipule pour une meilleure lisibilité du PGES/CCE, qu'il soit élaboré sous la forme de trois plans (3P) : un Plan de mise en œuvre des mesures préconisées, un Plan de suivi de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures prescrites et un Plan de suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre tel que préconisé. Ainsi, il comporte les éléments suivants :

- o une grille de mise en œuvre des mesures prévues dans un PGES ou un CCE;
- o une grille de suivi de la mise en œuvre effective d'un PGES ou un CCE;
- o une grille de suivi de l'efficacité d'un PGES ou d'un CCE;
- o un canevas de rapport de la mise en œuvre d'un PGES ou d'un CCE par les promoteurs/responsables ;
- ° les étapes du déroulement d'une mission type de suivi de la mise en œuvre d'un PGES ou d'un CCE ;
- o un canevas de rapport de la mission de suivi de la mise en œuvre d'un PGES ou d'un CCE.

1. Grille de mise en œuvre des mesures du PGES ou du CCE

1.1. Éléments de contenu de la grille

Les portes d'entrée de la grille de mise en œuvre des mesures du PGES ou du CCE fournissent les informations minimales nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures prescrites.

1.1.1. Informations relatives aux impacts et aux mesures proposées

Il s'agit des informations sur :

- les impacts pour lesquels les mesures sont proposées;
- ° les activités sources de ces impacts;
- l'importance de ces impacts;
- ° la ou les mesures proposées pour gérer les impacts;
- les objectifs poursuivis par les mesures prescrites.

1.1.2. Informations relatives à la mise en œuvre des mesures proposées

Il s'agit des informations en rapport avec :

- les activités nécessaires pour réaliser la/les mesure(s) proposée(s) étant donné qu'une mesure peut nécessiter plusieurs activités pour sa réalisation. Le taux de réalisation de la mesure sera ainsi fonction du niveau de réalisation des activités :
- ° la période de réalisation des activités prévues. Cette période peut être donnée directement dans le PGES/CCE ou dans la planification de mise en œuvre élaborée par le promoteur/responsable en rapport avec la mesure proposée dans le PGES ou dans le CCE, le cas échéant;
- ° les responsables et acteurs de la mise en œuvre des mesures prescrites ;
- ° les coûts des mesures :
- ° les commentaires jugés utiles pour la bonne mise en œuvre des mesures.

1.2. Canevas de grille de mise en œuvre des mesures du PGES ou du CCE

es	Commentaires						
vre des mesur	Coût de la mise en œuvre						
Informations sur la mise en œuvre des mesures	Responsables et acteurs de la mise en œuvre	n					
ıformations su	Période de mise en œuvre des mesures	Phase construction/Installation/Pré-exploitation de l'intervention		ion			
nI In	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées	Pré-exploitation		Phase d'exploitation de l'intervention		Phase finale de l'intervention	
osées	Objectifs des mesures	n/Installation/		ase d'exploitatio		Phase finale de	
et les mesures proposées	Mesures proposées pour gérer l'impact	hase constructic		Ph			
	Importance des impacts	ď					
Informations sur les impacts	Activités sources d'impacts						
Infori	Impacts pour lesquels les mesures sont proposées						

2. Grille de suivi de la mise en œuvre effective du PGES ou du CCE

2.1. Éléments de contenu de la grille

Les articles 27 (2) du décret n°2013/0171/PM et 16 (2) du décret n°2013/0172/PM du 14 février 2013, précisent que la surveillance administrative et technique porte sur la mise en œuvre effective du PGES ou du CCE. En application de ces articles, on ne peut faire l'économie de la vérification de la mise en œuvre effective mesure par mesure du contenu du PGES ou du CCE approuvé. Ce qui implique indubitablement la validation des indicateurs de mise en œuvre des activités correspondantes.

La grille de suivi¹ de l'effectivité de la mise en œuvre du PGES ou du CCE proposée pourrait, selon les cas et la configuration des PGES ou des CCE, être subdivisée suivant les phases du projet : construction (installation ou pré-exploitation), exploitation et fin.

Elle se caractérise par l'adoption de portes d'entrée dont le renseignement permet à l'auditeur de se prononcer sans trop d'hésitation sur la mise en œuvre effective ou pas d'une mesure². Ces portes d'entrée concernent les informations sur :

- ° la nature de l'impact et de la mesure proposée ;
- ° le suivi de la mise en œuvre effective de la mesure proposée;
- ° l'appréciation du niveau de mise en œuvre de la mesure.

2.1.1. Les informations relatives à la nature de l'impact et de la mesure proposée

Il s'agit, en l'occurrence, des informations en rapport avec :

- ° l'impact pour lequel la mesure est proposée;
- ° l'importance de cet impact;
- ° la ou les mesures proposées pour gérer l'impact;
- les activités nécessaires pour réaliser la/les mesures proposées. Une mesure pouvant nécessiter plusieurs activités pour sa réalisation, le taux de réalisation de la mesure sera alors fonction du niveau de réalisation des activités.

¹ Dans ce guide, le terme suivi fait référence à la fois au suivi de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures (souvent appelé surveillance), et au suivi de l'efficacité des mesures (souvent appelé suivi)

² Il importe de relever qu'un bon nombre de PGES existant ne facilitent pas toujours cette vérification parce que contenant des mesures vagues, sans délais d'exécution etc. L'utilisation des grilles proposées pourraient donc nécessiter un travail de mise en forme conséquente de ces PGES.

2.1.2. Les informations concernant le suivi de la mise en œuvre effective de la mesure

Il s'agit des informations sur :

- ° la période et/ou la fréquence prévue pour la réalisation du suivi de l'effectivité des mesures :
- ° l'indicateur de suivi de la mise en œuvre effective de la mesure ou de ses activités ;
- ° les responsables et acteurs du suivi de l'effectivité;
- les coûts du suivi de la mise en œuvre.

2.1.3. L'appréciation du niveau de mise en œuvre de la mesure

Ces appréciations portent sur les aspects suivants :

- ° NR (Non réalisée) : pour une mesure qui n'a pas commencé à être mise en œuvre au-delà des délais prévus.
- R (Réalisée): pour une mesure entièrement réalisée dans les délais impartis.
- ° EC (En cours) : pour une mesure qui a commencé à être mise en œuvre dans les délais impartis, mais qui n'est pas encore achevée. Le niveau de réalisation peut être apprécié en pourcentage de réalisation.
- ° TRAP (Taux de réalisation des activités planifiées) : apprécie le niveau de réalisation des activités planifiées dans le cadre de la planification opérationnelle.
- ° TRM (Taux de réalisation de la mesure proposée) : apprécie le niveau de mise en œuvre effective de la mesure proposée. Etant donné que la réalisation d'une mesure peut nécessiter la mise en œuvre de plusieurs activités, cette appréciation tiendra compte du taux de réalisation des activités concernées.
- ° TCI (Taux de couverture de l'impact) : étant donné que la gestion d'un impact peut nécessiter la mise en œuvre de plusieurs mesures, le taux de couverture de l'impact apprécie le niveau de la mise en œuvre effective de toutes les mesures prévues pour gérer ledit impact
- ° Commentaires : pour rendre compte des aspects particuliers liés aux difficultés rencontrées, aux facteurs de succès, etc.

2.2. Formulation d'un avis

Le renseignement de la grille de vérification devrait permettre d'émettre un avis motivé sur la mise en œuvre effective ou pas du PGES ou du CCE.

Pour considérer qu'un PGES ou un CCE est effectivement mis en œuvre, l'évaluation de son effectivité devrait répondre aux critères suivants au moment où s'effectue le suivi :

- Pour les impacts d'importance moyenne, un avis favorable est donné si la moyenne des différents taux de réalisation est supérieure ou égale à 80 %.
 Il reste bien entendu qu'un taux de moins de 60 % pour une des mesures entraîne un avis défavorable;
- ° Pour les impacts d'importance mineure, un avis favorable est donné si la moyenne des différents taux de réalisation est supérieure ou égale à 80 %;
- ° Pour les impacts d'importance mineure, un avis favorable est donné si la moyenne des différents taux de réalisation est supérieure ou égale à 80 %.

2.3. Canevas de grille de suivi de la mise en œuvre effective du PGES ou du CCE

Le MINEPDED fait la nuance entre les PGES ou les CCE des interventions relativement limitées dans le temps et directement applicables et les PGES ou les CCE des interventions complexes et pluriannuelles qui nécessitent pour leur opérationnalisation l'élaboration d'une planification opérationnelle³, sous forme de Plan de Travail Annuel (PTA) offrant une meilleure visibilité quant à la mise en œuvre du PGES et facilitant son suivi.

Ces deux situations font l'objet des grilles proposées aux points 2.3.1 et 2.3.2.

³ Il importe cependant de relever que la planification opérationnelle éventuelle de la mise en œuvre du PGES par le promoteur ne devrait pas se traduire par la modification des objectifs visés par les mesures préconisées sans avis préalable du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE). En effet, l'article 28 du décret n°2013/0171/PM qui fixe les modalités de réalisation des EIES définit la procédure de révision du PGES en précisant que sur la base d'un rapport des administrations compétentes, des mesures correctives ou additionnelles peuvent être adoptées par l'administration en charge de l'environnement après avis du CIE pour tenir compte des effets non initialement ou insuffisamment appréciés dans l'évaluation environnementale. C'est dire que les propositions de modification des PGES, par exemple lors de l'élaboration des planifications opérationnelles, doivent recevoir l'avis du CIE et être prescrites par l'administration en charge de l'environnement avant leur mise à exécution

2.3.1. Cas des projets nécessitant une planification opérationnelle

vité	Commentaires												
Appréciation du niveau de l'effectivité de la mise en œuvre	TCI Co												
tion du niveau de l'el de la mise en œuvre	TRM T												
du nive mise e	TRAP T												
ation de la													
ppréci	R EC												
(A)	NR 1												
vité	Responsables ou acteurs du suivi de l'effectivité												
de l'effecti [.] uvre	Coûts du suivi de la mise en œuvre												
ions sur le suivi de l'e de la mise en œuvre	Moyens de vérification												
Informations sur le suivi de l'effectivité de la mise en œuvre	Indicateur de suivi de l'effectivité												
Inf	Période et/ou fréquence de réalisation du suivi de l'effectivité												
proposées	Activités planifiées en rapport avec la mesure proposée	n du projet											
Informations sur les impacts et les mesures 1	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées	Phase construction/Installation/Pré-exploitation	,	ij	c	7 i		ï	c	7		1.	2.
mpacts et]	Mesures proposées pour gérer l'impact	allation/Pre					projet				projet		
ns sur les i	Importance de l'impact	uction/Inst					Phase d'exploitation du projet				alisation du		
Informatio	Impact pour lequel la mesure est proposée	Phase constr					Phase d'expl				Phase de finalisation du projet		

LÉGENDE:

Paramètres issus du PGES ou CCE

Résultat du suivi de la mise en œuvre du PGES ou CCE

Planification opérationnelle du promoteur

TRAP: Taux de réalisation des activités planifiées TRM: Taux de réalisation des mesures proposées TCI: Taux de couverture des impacts

En cours (EC) : commencée avant les délais imparties mais non encore achevée, le pourcentage d'exécution pourra être apprécié Non réalisée (NR): non encore commencée après les délais impartis Réalisée (R): mesure réalisée tel que préconisé dans les délais

2.3.2. Cas des projets ne nécessitant pas une planification opérationnelle

Informa	ations sur les	impacts et le	Informations sur les impacts et les mesures proposées	oposées	Informa	tions sur le de la mise	ons sur le suivi de l'e de la mise en œuvre	Informations sur le suivi de l'effectivité de la mise en œuvre	Appré	ciatio	i du n	iveau d œu	u de l'effe œuvre	ectivite	Appréciation du niveau de l'effectivité de la mise en œuvre
Impact pour lequel la mesure est proposée	Importance de l'impact	Mesures proposées pour gérer l'impact	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées	Période et/ ou fréquence de réalisation du suivi de l'effectivité	Indicateur de suivi de l'effectivité	Moyens de vérification	Coûts du suivi de la mise en œuvre	Responsables ou acteurs du suivi de l'effectivité	NR	<u> </u>	EC II	TRAP T	TRM	TCI	Commentaires
Phase constr	uction/Installa	ation/Pré-exp	Phase construction/Installation/Pré-exploitation du projet	ojet											
			,												
			-i												
			c												
			7												
Phase d'exple	Phase d'exploitation du projet	jet													
			,												
			T.												
			c												
			7												
Phase de fina	Phase de finalisation du projet	ojet													
			1.												
			2.												

LÉGENDE:

Planification opérationnelle du promoteur Paramètres issus du PGES ou CCE

Appréciation du niveau de mise en œuvre du PGES ou CCE

TRM: Taux de réalisation des mesures proposées

TCI: Taux de couverture des impacts
Réalisée (R): mesure réalisée tel que préconisé dans les délais
Non réalisée (IR): non encore commencée après les délais impartis
En cours (EC): commencée avant les délais imparties mais non encore achevée, le pourcentage d'exécution pourra être apprécié

3. Grille d'appréciation de l'efficacité des mesures du PGES ou CCE

3.1. Éléments de contenu de la grille de suivi de l'efficacité

Les décrets susmentionnés font plus ou moins explicitement la différence entre la surveillance qui a trait à la vérification de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures et le suivi qui a trait à l'efficacité des mesures et concerne l'évolution des paramètres environnementaux en rapport avec la mise en œuvre du projet.

En effet, le chapitre IV intitulé « de la surveillance et du suivi » stipule que, sur la base du rapport de la surveillance administrative et technique, des mesures correctives ou additionnelles peuvent être adoptées par l'administration en charge de l'environnement après avis du CIE pour tenir compte des effets non initialement ou insuffisamment appréciés lors de l'évaluation environnement ale.

Il convient donc de proposer une grille d'appréciation de l'efficacité des mesures du PGES et/ou du CCE. Elle ne s'applique que pour les mesures du PGES et/ou du CCE mises en œuvre tel que prévu. Les portes d'entrées de cette grille intègrent les informations concernant :

- ° l'impact et les résultats attendus des mesures proposées ;
- ° le suivi de l'efficacité de la mesure proposée ;
- ° l'appréciation du niveau de l'efficacité de la mesure.

3.1.1. Les informations concernant l'impact et les résultats attendus des mesures proposées

Il s'agit des informations portant sur les aspects suivants :

- ° l'impact pour lequel la mesure est proposée;
- ° l'importance de cet impact;
- ° les mesures proposées pour gérer l'impact ;
- ° les résultats attendus de la mise en œuvre des mesures.

3.1.2. Les informations relatives au suivi de l'efficacité de la mesure proposée

Il s'agit des informations portant sur :

- ° la situation de référence : qui donne l'état du paramètre environnemental ou social à suivre avant la mise en œuvre du projet ;
- ° l'indicateur de l'efficacité de la mesure ;
- ° l'horizon ou période de référence, c'est-à-dire la période à partir de laquelle on peut commencer à apprécier l'effet escompté par la mesure prévue ;
- ° le moyen de vérification de l'indicateur de l'efficacité de la mesure ;
- ° la période et/ou la fréquence de vérification de l'efficacité;
- ° le coût du suivi de la mise en œuvre ;
- ° les responsables et acteurs du suivi de la mise en œuvre.

3.1.3. L'appréciation du niveau de l'efficacité de la mesure

Cette appréciation s'articule de la manière suivante :

- ° NE (Non efficace) : pour une mesure mise en œuvre tel que prévu mais n'ayant pas produit le résultat escompté ;
- ° E (Efficace): pour une mesure mise en œuvre tel que prévu et ayant produit le résultat escompté;
- ° PE (Plus ou moins efficace) : pour une mesure mise en œuvre tel que prévu et qui a plus ou moins produit le résultat escompté (le degré d'efficacité peut-être apprécié).

3.2. Formulation d'un avis

Le renseignement de la grille de suivi de l'efficacité devrait permettre d'émettre un avis motivé sur le niveau d'efficacité des mesures prévues dans le PGES et/ou dans le CCE.

Pour considérer qu'un PGES et/ou un CCE est efficace, l'évaluation de son efficacité devrait répondre aux critères suivants au moment où le suivi est effectué:

Pour les impacts d'importance majeure, la mesure est considérée comme efficace si la moyenne des différents taux de réalisation est supérieure ou égale à 80 %. Il reste entendu qu'un taux de moins de 60 % pour une des mesures entraîne un avis défavorable ;

- Pour les impacts d'importance moyenne, la mesure est considérée comme efficace si la moyenne des différents taux de réalisation est supérieure ou égale à 80 %;
- ° Pour les impacts d'importance mineure, la mesure est considérée comme efficace si la moyenne des différents taux de réalisation est supérieure ou égale à 80 %.

3.3. Canevas de la grille de suivi de l'efficacité des mesures du PGES et/ou du CCE

Le canevas de la grille de suivi de l'efficacité des mesures du PGES et/ou du CCE est donné sous forme de maquette dans le tableau suivant :

Suivi de l'efficacité de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE

Impact et résultats attendus des mesures

Appréciation de l'efficacité de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE

E (Efficace): mesure mise en œuvre tel que prévu et ayant produit le résultat escompté.

PE (Plus ou moins efficace): mesure mise en œuvre tel que prévu et qui a plus ou moins produit le résultat escompté (le degré d'efficacité peut-être apprécié).

\$NE (Non efficace): mesure mise en œuvre tel que prévu mais n'ayant pas produit le résultat escompté

4. Rapport type de la mise en œuvre du PGES ou du CCE par le promoteur

4.1. Éléments de contenu du rapport

Pour se conformer aux dispositions des articles 27 (3) et 16 (3) des décrets n°2013/0171/PM et n°2013/0172/PM qui fixent respectivement les modalités de réalisation des EIES et de l'AES, le promoteur est tenu de produire au Ministre en charge de l'environnement un rapport semestriel sur la mise en œuvre du PGES. Un rapport annuel sur la mise en œuvre du CCE est adressé à la Commune concernée par le promoteur. La structuration et le contenu de ces documents pourraient s'articuler autour des éléments suivants :

- Introduction;
- ° Démarche méthodologique ;
- ° Résultats de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE;
- Contraintes;
- ° Difficultés et perspectives ;
- Conclusion;
- Annexes.

A) Introduction

Cette partie doit contenir les points suivants :

- présentation sommaire du promoteur et de ses activités ;
- contexte juridique et objectifs du rapport : il est question ici de répondre notamment à la question pourquoi ce rapport?
- précision sur la période couverte par le rapport ;
- les évènements majeurs qui ont marqué la période couverte par le rapport ;
- le cas échéant, lorsqu'il ne s'agit pas du premier rapport, une synthèse des faits marquants du rapport présenté en comparaison du rapport précédent;
- organisation/structuration du rapport.

B) Approche méthodologique

Il s'agit dans cette section de:

- décrire le cadre général des mesures prises pour opérationnaliser la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE, en insistant sur l'organisation : personnel, équipements et moyens financiers, mis en place à cet effet ; - décrire comment on a procédé pour collecter et analyser les informations ayant servi à la rédaction du rapport.

C) Résultats

- présenter de façon cursive les résultats de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE au cours de la période concernée ;
- mettre à contribution la grille de vérification de la mise en œuvre effective du PGES et/ou du CCE pour synthétiser les résultats en faisant ressortir leur niveau de mise en œuvre et, le cas échéant, leur efficacité.

D) Contraintes/difficultés et perspectives

- présenter de façon cursive les contraintes, difficultés et mesures d'amélioration proposées;
- synthétiser sous forme de tableau les contraintes (anciennes mesures, contraintes de mise en œuvre, nouvelles mesures proposés, justification).

E) Conclusion

- Bref rappel du niveau de mise en œuvre du PGES ou du CCE;
- Perspectives.

F) Annexes

- PGES ou CCE (tableau synoptique du PGES ou du CCE);
- Eléments de justification de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE (rapports, photos, contrats, bulletins d'analyse, manifestes, etc.).

4.2. Canevas du rapport type de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE du promoteur

A. Introduction

La société XXXXX, société de droit camerounais (si autre, préciser), est implantée depuis le XXX dans le(s) site(s) de XXX, dans la (les) région(s) de XXXX. Elle exploite dans ce site XX (à préciser le produit exploité), et emploie XXX personnes, pour un chiffre d'affaires de XXXX.

Pour se conformer aux dispositions des articles 27 (3) et 16 (3) des décrets du 14 février 2013 fixant respectivement les modalités de réalisation des EIES et de l'AES, le présent rapport, qui constitue le nième rapport semestriel de mise en œuvre du PGES et/ou du CCE; soit le 1er/2nd de l'année 20..., rend compte du niveau de mise en œuvre par la société XXXX des mesures prévues dans le

Plus spécifiquement, il se propose de restituer (1) le niveau de réalisation (taux d'exécution) des mesures environnementales et sociales prévues dans le PGES ou dans le CCE, (2) les contraintes et les difficultés rencontrées, ainsi que (3) les perspectives d'amélioration suggérées.

Il convient de rappeler que le projet/établissement/installation concerné par le PGES et/ou le CCE dont il est question ici est mis en œuvre dans le(s) site(s) depuis le XX, et consiste à l'exploitation de XXXXX (préciser).

Le rapport est articulé autour des six (06) grandes sections ci-après :

Section 1. Introduction;

Section 2. Approche méthodologique;

Section 3. Résultats obtenus ;

Section 4. Contraintes/difficultés et perspectives;

Section 5. Conclusions;

Section 6. Annexes.

B. Approche méthodologique

Le présent rapport a été préparé par le service environnemental de la société XXX en charge de la mise en œuvre du PGES et/ou du CCE, sous la supervision de son responsable, Madame/Monsieur XXXXX.

Ce service se compose d'une équipe de X personnes dont un Ingénieur environnementaliste, chef de service, assisté au quotidien par XXXXX, respectivement en charge du suivi du Plan de XXXX, du Plan de XXX et du Plan de XXXX, et de XX agents de terrain. Il dispose en outre de XX (nombre à préciser) bureaux, d'une voiture et de XXX motos de terrain (préciser les type et marques) et gère un budget annuel de XXX pour la cause.

L'approche qui a été privilégiée lors de la collecte des données qui ont servi à la rédaction du rapport a consisté en des observations directes des installations et des réalisations, avec des prises de vue. Des grilles de vérification de la mise en œuvre effective des mesures du PGES et de leur efficacité ont aussi été mises à contribution (les présenter en annexe du rapport).

Cette demarche methodologique peut etre completee av	vec plus de détails sur la
façon dont on a procédé pour collecter et analyser les ir	nformations ayant servi
à la rédaction du rapport.	
	••••••

C. Résultats obtenus

C.1. Suivi de la mise en œuvre de l'effectivité des mesures

Il ressort de la présente évaluation que le niveau de mise en œuvre effective du PGES et/ou du CCE à la date du XXXX se résume ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance majeure :

Niveau de réalisation	Réalisées dans les délais	Commencées dans les délais imparties mais non encore achevées	Non encore commencées après les délais impartis
Proportion	Х%	Υ%	Z%

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts de moyenne importance :

Niveau de réalisation Réalisées dans les délais		Commencées dans les délais imparties mais non encore achevées	Non encore commencées après les délais impartis		
Proportion	Х%	Υ%	Z%		

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance mineure :

Niveau de réalisation Réalisées dans les délais		Commencées dans les délais imparties mais non encore achevées	Non encore commencées après les délais impartis		
Proportion	Х%	Υ%	Z%		

Le tableau XXX présente la grille de synthèse des résultats obtenus durant la période allant de XXX au XXX, en faisant ressortir, mesure par mesure, le niveau de la mise en œuvre effective.

Tableau XXX. Cas des projets nécessitant une planification opérationnelle

Appréciation du niveau de l'effectivité de la mise en œuvre	Commentaires													
le l'eff ıvre	TCI								%\$9					
veau d en œ	TRP					%62								
tion du niveau de l'e de la mise en œuvre	TRAP						83%		75%					
ciatio	EC							×						
Appré	~					×	×		×	×	×			
	NR											×		
vité	Responsables ou acteurs du suivi de l'effectivité													
de l'effectiv uvre	Coût du suivi de l'effectivité													
Informations sur le suivi de l'effectivité de la mise en œuvre	Moyens de vérification					Contrat de travail / interview / observation	Documents de programmes	Rapports de formation / interview	Contrat de travail / interview / observation	Documents d'idées de projets	Documents de drafts de projets	Documents de projets /rapports d'ateliers / interviews		
formations de]	Indicateur de suivi de l'effectivité					Existence de l'opérateur	Nombre de programmes élaborés	Nombre de séances organisées	Existence de l'opérateur	Nombre d'idées de projets	Nombre de drafts	Nombre d'ateliers organisés / nombre de projets		
In	Période et/ou fréquence de réalisation du suivi de l'effectivité					Dès l'installation	Dès l'installation	Tous les 3 mois	Dès l'installation	Dès l'installation	Dès l'installation	Dès l'installation		
es proposées	Activités planifées en rapport avec la mesure proposée					i. Recrutement d'un opérateur	ii. Élaboration de programmes de sensibilisation	iii. Organisation et évaluation d'au moins 3 séances de sensibilisation	i. Recrutement d'un opérateur	ii. Identification participative des idées de projet	iii. Élaboration participative des drafts de projet	iv. Validation des drafts de projet		
Informations sur les impacts et les mesures	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées		1.	2.			 Sensibilisation sur les méfaits du braconnage 		2. Elaboration participative des projets d'activités alternatives					
ur les impa	Mesures proposées pour gérer l'impact	u projet			lu projet	snothslugog sour les populations			I. Promotion développement des activités alte locales					
rmations	Importance de l'impact	Phase construction du projet			Phase d'exploitation du projet				Grande					
ojuI	Impact pour lequel la mesure est proposée	Phase cor			Phase d'e.			əgeuu	ue de bracoı	Psis T.				

fectivité	Commentaires											
Appréciation du niveau de l'effectivité de la mise en œuvre	TCI											
	TRP			%0S								
on du la mi	TRAP	òò	%0¢		20%							
éciatic	EC	×			×							
Appr	 			×								
	NR		×			×						
ité	Responsables ou acteurs du suivi de l'effectivité											
de l'effectiv tuvre	Coût du suivi de l'effectivité											
Informations sur le suivi de l'effectivité de la mise en œuvre	Moyens de vérification	Rapport d'évaluation	Bon d'achats / observations / interviews	Observations directes	Contrat de travail / rapport de la formation	Rapports d'évaluation et de suivi /bons de commandes						
formations de]	Indicateur de suivi de l'effectivité	Données sur les quantités estimées	Existence des denrées	Existence du bâtiment	Existence du gérant	Données sur les quantités estimées / nombre de commandes						
II	Période et/ou fréquence de réalisation du suivi de l'effectivité	Dès l'installation	Dès le début de l'exploi- tation	Dès l'installation	Dès l'installation	Dès l'installation						
es proposées	Activités planifiées en rapport avec la mesure proposée	ii. Évaluation des besoins en aliments pour le personnel en déplacement	iii. Commande et mise à disposition des aliments	i. Construction du bâtiment	ii. Recrutement et formation d'un gérant	iii. Évaluation des besoins, passer des commandes et suivre						
Informations sur les impacts et les mesures	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées	1. Approvision- nement du personnel en	aliments durant les séjours en forêt	2. Création d'un économat approvisionné en sources alternatives de protéines dans la base vie				1.	2.			
	Mesures proposées pour gérer l'impact	personnel	du projet									
rmations s	Importance de l'impact											
ojuI	Impact pour lequel la mesure est proposée		Phase de finalisation du projet									

	es														
se	Commentaires														
de mis ve	TCI								%\$9						
Appréciation niveau de mise en œuvre effective	TRP					79%									
iation 1 ceuvre	TRAP			833%											
ppréc en	EC							×							
А	M M					×	×		×	×	×				
	NR											×			
99	Responsables ou acteurs du suivi de l'effectivité														
ivi de la mis tive	Coût du suivi de l'effectivité														
Information pour le suivi de la mise en œuvre effective	Moyens de vérification					Contrat de travail / interview / observation	Documents de programmes	Rapports de formation / interview	Contrat de travail / interview / observation	Documents d'idées de projets	Documents de drafts de projets	Documents de projets / rapports d'ateliers/ interviews			
Informatio en	Indicateur de suivi de l'effectivité					Existence de l'opérateur	Nombre de programmes élaborés	Nombre de séances organisées	Existence de l'opérateur	Nombre d'idées de projets	Nombre de drafts	Nombre d'ateliers organisés / nombre de projets			
	Période et/ou fréquence de réalisation du suivi de l'effectivité					Dès l'installation	Dès l'installation	Tous les 3 mois	Dès l'installation	Dès l'installation	Dès l'installation	Dès l'installation			
proposées	Activités planifiées en rapport avec la mesure proposée					i. Recrutement d'un opérateur	ii. Élaboration de programmes de sensibilisation	iii. Organisation et évaluation d'au moins 3 séances de sensibilisation	i. Recrutement d'un opérateur	ii. Identification participative des idées de projet	iii. Élaboration participative des drafts de projet	iv. Validation des drafts de projet			
Informations sur l'impact et les mesures p	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées		1.	2.			 Sensibilisation sur les méfaits du braconnage 			2. Elaboration participative	des projets d'activités alternatives				
sur l'impa	Mesures proposées pour gérer l'impact	u projet			du projet	snoitsl	ont Jes bobn	ernatives po	activités alt	səp şuəwəc	doləvəb r	1. Promotion locales			
ormations	Informations sur l'im Impact pour lequella Importance proposée est proposée Phase d'exploitation du projet Phase d'exploitation du projet Phase d'exploitation du projet Alternagions Alternagions					Grande									
Jul	Impact pour lequel la mesure est proposée	Phase con			Phase d'es	Phase d'exp L. Risque de braconnage									

	es										
	Commentaires										
nise											
ı de m tive	TCI										
niveau e effec	TRP		%0S								
Appréciation niveau de mise en œuvre effective	TRAP	ò	%nc		20%						
Appréc er	EC	×			×						
1	ĸ			×							
	NR		×			×					
se .	Responsables ou acteurs du suivi de l'effectivité										
ivi de la mis tive	Coût du suivi de l'effectivité										
Information pour le suivi de la mise en œuvre effective	Moyens de vérification	Rapport d'évaluation	Bon d'achats / observations / interviews	Observations directes	Contrat de travail / rapport de la formation	Rapports d'évaluation et de suivi / bons de commandes					
Informatio en	Indicateur de suivi de l'effectivité	Données sur les quantités estimées	Existence des denrées	Existence du bâtiment	Existence du gérant	Données sur les quantités estimées / nombre de commandes					
	Période et/ou fréquence de réalisation du suivi de l'effectivité	Dès l'installation	Dès le début de l'exploi- tation	Dès l'installation	Dès l'installation	Dès l'installation					
proposées	Activités planifiées en rapport avec la mesure proposée	ii. Évaluation des besoins en aliments pour le personnel en déplacement	iii. Commande et mise à disposition des aliments	i. Construction du bâtiment	ii. Recrutement et formation d'un gérant	iii. Évaluation des besoins, passer des commandes et suivre					
Informations sur l'impact et les mesures p	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées	Approvision- nement du personnel en	nement du personnel en aliments durant les séjours en forèt économat approvisionné en sources en sources affernatives de protéines dans la base vie			base vie		1.	2.		
sur l'impad	Mesures proposées pour gérer l'impact	2. Mise à disposition des sources alternatives de protéines pour le personnel					du projet				
ormations	Importance de l'impact						Phase de finalisation du projet				
Inf	Impact pour lequel la mesure est proposée						Phase de				

LÉGENDE:

II Impact et mesures proposées TI

Appréciation niveau effectivité de la mise en œuvre

Suivi de l'effectivité de la mise en œuvre

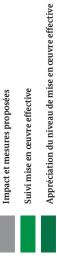
TRAP: Taux de réalisation des activités planifiées TRM: Taux de réalisation des mesures proposées TCI: Taux de couverture de l'impact

TCI: Taux de couverture de l'impact Réalisée (R): mesure réalisée tel que préconisé dans les délais Non réalisée (NR): non encore commencée après les délais impartis En cours (EC): commencée avant les délais imparties mais non encore achevée, le pourcentage d'exécution pourra être apprécié

Tableau XXX. Cas des projets ne nécessitant pas une planification opérationnelle

se	Commentaires											
Appréciation niveau de mise en œuvre effective								~°				
iveau effect	TR2							%68	\o			
éciation niveau de en œuvre effective	TR1						77%		100%			
récia en o	EC							×				
App	~					×	×					
	NR											
	Responsables ou acteurs du suivi de l'effectivité											
i de la mise ve	Coût du suivi de l'effectivité											
Information pour le suivi de la mise en œuvre effective	Moyens de vérification					Observations directes	Contrat de travail / Rapport de la formation	Rapports d'éva- luation et de suivi / bons de commandes				
Information en e	Indicateur de suivi de l'effectivité					Existence du bâtiment	Existence du gérant	Données sur les quantités estimées / Nombre de commandes				
	Période et/ ou fréquence de réalisation du suivi de l'effectivité					Dès l'installation	Dès l'installation	Dès l'installation				
ures proposées	Activités nécessaires pour réaliser la ou les mesures proposées		1.	2.		 Construction d'un économat dans la base vie 	2. Recrutement et formation d'un gérant	3. Évaluation des besoins, passer des commandes et suivre			1.	2.
Informations sur l'impact et les mesures	Mesures proposées pour gérer l'impact	ojet			rojet	Mise à disposition des sources alternatives de protéines pour le personnel		Promotion et développement des activités alternatives pour les populations locales	rojet			
ions sur l'im	Importance de l'impact	Phase construction du projet			Phase d'exploitation du projet		Grande			Phase de finalisation du projet		
Informati	Impact pour lequel la mesure est proposée	Phase constr			Phase d'exple		1. Risque de braconnage			Phase de fina		

LÉGENDE:



TCI: Taux de couverture de l'impact
Réalisée (R): mesure réalisée tel que préconisé dans les délais
Non réalisée (NR): non encore commencée après les délais impartis
En cours (EC): commencée avant les délais imparties mais non encore achevée, le pourcentage d'exécution pourra être apprécié TRAP: Taux de réalisation des mesures proposées

C.2. Suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Il ressort de la présente évaluation que le niveau d'efficacité des mesures mises en œuvre à la date du XXXX se résume ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance majeure :

Niveau d'efficacité	Efficace	Plus ou moins efficace	Peu efficace
Proportion	60 %	10 %	30 %

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts de moyenne importance :

Niveau d'efficacité	Efficace	Plus ou moins efficace	Peu efficace
Proportion	40 %	30 %	30 %

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance mineure :

Niveau d'efficacité	Efficace	Plus ou moins efficace	Peu efficace
Proportion	20 %	50 %	30 %

Le tableau XXX présente la synthèse des résultats obtenus durant la période allant de XXX au XXX, en faisant ressortir, mesure par mesure, le niveau d'efficacité.

D. Contraintes/difficultés et perspectives

Au rang des contraintes/difficultés majeures qui ont entravé la mise en œuvre des mesures envisagées dans le PGES ou dans le CCE, il convient tout d'abord de noter XXXX.

Il convient aussi de signaler.... (poursuivre avec les autres contraintes/difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du PGES ou du CCE).

Pour pallier ces difficultés/contraintes, les mesures d'amélioration suivantes sont suggérées :

Le tableau XXX présente un récapitulatif des principales contraintes/difficultés rencontrées ainsi que des mesures d'amélioration suggérer dans le cadre de la mise en œuvre du PGES ou du CCE.

Impacts concernés	Importance	F	Propositions d'amélioration					
		Anciennes mesures	Contraintes/ difficultés rencontrées	Mesures proposées				

E. Conclusions

Il convient ici de revenir brièvement sur le niveau de mise en œuvre des mesures du PGES ou du CCE, et le cas échéant, l'efficacité de ces mesures, ainsi que des
perspectives formulées dans ce sens.

F. Annexes

Dans cette section, on présentera :

• un tableau synoptique du PGES ou du CCE présentant les éléments permettant d'apprécier le niveau de mise en œuvre (rapports, photos, contrats, manifestes, bulletins d'analyse, etc.).

5. Étapes du déroulement d'une mission type de suivi de la mise en œuvre du PGES et ou du CCE

5.1. Objectifs de la mission de suivi

L'objectif principal de la mission de suivi est de rendre compte de l'effectivité et de l'efficacité de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGES ou dans le CCE. De manière spécifique, la mission de suivi de la mise en œuvre doit s'atteler à :

- 1) apprécier le niveau de réalisation (taux d'exécution) des mesures environnementales et sociales prévues dans le PGES ou dans le CCE;
- 2) évaluer l'efficacité de ces mesures par observations comparatives entre l'état environnemental initial, l'état au moment du suivi et la situation souhaitée.

5.2. Approche méthodologique

L'ensemble du processus pour planifier et entreprendre une mission de suivi de la mise en œuvre du PGES ou du CCE est représenté sur la figure 2 et pourrait se décliner en quatre grandes étapes :

- la phase préparatoire de la mission;
- la mission de terrain;
- la rédaction du rapport;
- le suivi des recommandations.

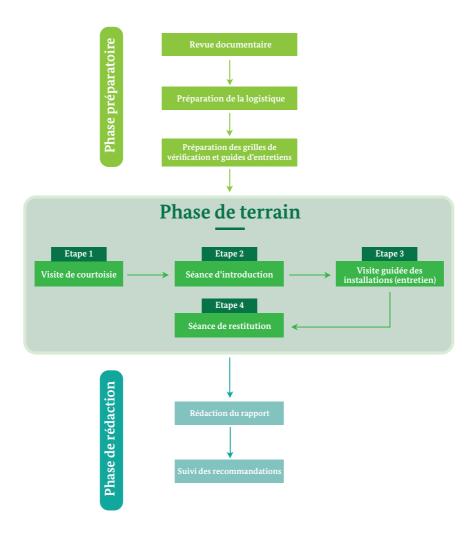
5.2.1. Phase préparatoire de la mission

La phase préparatoire englobe l'ensemble des activités effectuées par l'équipe de suivi pour à la fois rassembler et exploiter les informations et les connaissances préliminaires sur le PGES/CCE et/ou le plan de travail opérationnel (PTO). Ces activités consistent notamment à :

 Aviser le promoteur, dans un délai minimum de deux semaines, de la visite de la mission de suivi et lui transmettre, au cas où cela n'est pas encore fait, les grilles de suivi de l'effectivité pour le remplissage des informations concernant (i) les impacts, les mesures proposées et les résultats attendus;

- (ii) le suivi de l'effectivité des mesures et (iii) le suivi de l'efficacité. Les parties des grilles relatives à l'appréciation du niveau d'effectivité et d'efficacité seront renseignées par l'équipe qui effectue la mission. Cependant, de manière transitoire, l'agent du ministère en charge de l'environnement, rapporteur de l'équipe de la mission de suivi, pourrait remplir ces grilles avant la mission à partir des différents rapports disponibles.
- La revue documentaire. Il est questionici de s'assurer que l'on a au minimum pris connaissance (i) du Certificat ou de l'Attestation de conformité environnementale et des recommandations qui l'accompagnent; (ii) de l'EES/l'EIES/l'AES/la NIE, du PGES/CCE et/ou du PTO concernés; (iii) le cas échéant, des rapports de mise en œuvre du PGES/CCE transmis par le promoteur; (iv) du rapport et des recommandations de la dernière mission de suivi, voire du dernier procès-verbal d'inspection; (v) des grilles de suivi transmises par le promoteur. Il s'agit en particulier de vérifier leur correspondance avec l'EES/l'EIES/l'AES/la NIE, le PGES/CCE et/ou le PTO concernés.
- ° L'inspection/téléchargement/ photocopie du PGES/CCE et/ou le PTO et des grilles de suivi transmises par le promoteur;
- La préparation des équipements appropriés pour la mission à effectuer (véhicules, équipements de protection individuelle, Kits d'analyse, appareil photo, etc.)
- La préparation d'un guide d'entretien avec les personnes susceptibles d'être interrogées afin de diversifier les sources d'informations et garantir un suivi participatif.

Figure 2: Planification de la mission de suivi de la mise en œuvre du PGES/CCE



5.2.2 Réalisation de la mission de terrain

Dans cette étape, l'équipe de suivi devra s'atteler à réaliser les activités suivantes :

- ° Visite de courtoisie auprès des autorités et séance de travail avec les responsables locaux en charge de l'environnement : cette activité se justifie surtout si la mission est réalisée par le personnel des services de la Sous-direction en charge des PGES ou de la Délégation régionale du Ministère en charge de l'environnement pour les projets/établissements de moyenne et de grande envergure.
- Séance d'introduction avec le promoteur : il s'agit de procéder à (i) la présentation des objectifs et de l'approche méthodologique de la mission;
 (ii) la présentation du rapport de mise en œuvre du PGES/CCE par le

promoteur ; (iii) un entretien avec le promoteur sur la mise en œuvre du PGES/CCE et, si possible, en mettant l'accent sur les faits marquants depuis la dernière mission de suivi et, en particulier, sur le niveau de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission.

° Visite guidée des installations: lorsqu'il s'agit du suivi de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures, l'équipe procédera (i) à l'observation directe des installations, avec des prises de photos; (ii) aux entretiens avec les autres parties prenantes (populations riveraines, autorités locales, ONG, etc.) sur la base d'une trame d'enquête élaborée pour la cause et, enfin, (iii) à l'enrichissement de la grille de suivi de l'effectivité à chaque étape de la visite.

Lorsqu'il s'agit du suivi de l'efficacité du PGES/CCE, l'équipe procédera : (i) à l'observation des installations et des éléments de l'environnement avec prises de photos et aux prélèvements d'échantillons à analyser ; (ii) aux entretiens avec les autres parties prenantes (populations riveraines, autorités locales, ONG, etc.) sur la base d'une trame d'enquête élaborée pour la cause et, enfin, (iii)à l'enrichissement de la grille de suivi de l'efficacité.

 Séance de restitution des résultats de la mission au promoteur : l'accent doit être mis en particulier sur les préoccupations majeures relevées durant la visite.

5.2.3. Rédaction du rapport de la mission de suivi

La mission de terrain donne lieu à la préparation d'un rapport de mission qui rend compte du déroulement de la mission de terrain, des résultats obtenus et des recommandations adressées au Ministre en charge de l'environnement. A cet effet, la fiche de suivi renseignée par l'équipe durant la visite des installations est une nécessité absolue.

5.2.4. Suivi des recommandations du rapport de mission

En fonction des conclusions du rapport de la mission, des propositions de modifications de certains éléments du PGES pourraient être faites. Comme déjà indiqué, conformément à l'article 28 du décret n°2013/0171/PM qui fixe les modalités de réalisation des EIES, lesdites propositions de modification devront préalablement recueillir l'avis du Comité Interministériel de l'Environnement, avant, d'être applicables.

En cas de manquement grave constaté, l'inspection conjointe pourrait être saisie pour l'application des sanctions éventuelles.

6. Contenu du rapport d'une mission de suivi de la mise en œuvre du PGES/CCE

6.1. Éléments de contenu du rapport

6.1.1 Introduction

Répond aux questions pourquoi cette vérification ? L'équipe ayant fait l'évaluation Elle donne les objectifs poursuivis et les résultats attendus

6.1.2. Démarche méthodologique

Décrit comment on a procédé pour faire la vérification

6.1.3. Résultats

Quels sont les résultats de la vérification On pourra présenter une synthèse mais faire figurer la grille d'évaluation en Annexe.

6.1.4. Analyse

Interprétation des résultats obtenus.

6.1.5. Conclusion

Synthèse des observations majeures découlant de l'analyse des résultats et des mesures d'amélioration proposées.

6.2. Rapport de la mission à l'intention du MINEPDED

Rapport de la mission de suivi de la mise en œuvre effective du PGES/CCE

Introduction

Le présent rapport est relatif à la mission de suivi de la mise en œuvre effective du Plan de gestion environnemental et social inclus dans l'EES/l'EIES/l'AES approuvée par le Ministre en charge de l'environnement, conformément au CCE n°.......du XXX. (Ou du Cahier de Charge Environnementale inclus dans la NIE approuvée par le Maire de la Commune concernée).

Cette mission a été menée conformément aux dispositions du décret n° 2013/0171/PM fixant les modalités de réalisation des EIES (ou du décret n° 2013/0172/PM fixant les modalités de réalisation des AES), qui définit les règles pour le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social.

Elle couvre la période allant de XX à XX dans le but d'évaluer le taux de réalisation des mesures prévues dans le PGES/CCE concerné, ainsi que leur niveau d'efficacité en vue de sa consolidation.

La mission de suivi était compo	sée de xxx personnes :
1	
2	
3	
/ Personnel de la Délégation Ré	en service à la sous-direction du suivi des PGES gionale du MINEPDED de XXXX / Membres du eillance et du suivi des PGES du département de de XXXX/Commune de XXXX.
° Nom et adresse de l'entrepr	ise (Localisation exacte de l'installation ou du site)
° Identité du responsable pri	ncipal ou de son représentant désigne
M/Mme/Mlle	
Poste actuel dans l'entreprise	
Ancienneté dans le poste	
actuel	
Ancienneté dans l'entreprise	
 Description sommaire du si (volume d'activité) dans son 	ite ou de l'installation et sa capacité de production n secteur :

° Démarche méthodologique

Trois grandes étapes ont été suivies pour réaliser cette mission :

La première étape (phase préparatoire) réalisée les XXX et XXX a permis de rassembler et exploiter les informations et connaissances préliminaires sur le PGES/CCE et/ou le plan de travail opérationnel (PTO).

La seconde étape (mission de terrain) réalisée du XXX au XXX au sein des installations de la société de XXXX a consisté à :

Pécrire brièvement les activités réalisées selon qu'il s'agit d'une mission de sui	V
le l'effectivité du PGES/CCE ou d'une mission de suivi de l'efficacité.	

La troisième étape (exploitation des résultats) réalisée du XX au XX a consisté à la rédaction du rapport de mission qui rend compte du déroulement de la mission de terrain, des résultats obtenus et des recommandations adressées au promoteur.

Résultats

Il ressort de la présente évaluation que le niveau de mise en œuvre effective du PGES/CCE à la date du XXXX se résume ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance majeure :

Niveau de réalisation	Réalisées dans les délais	Commencées dans les délais imparties mais non encore achevées	Non encore commencées après les délais impartis
Proportion			

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts de moyenne importance :

Niveau de réalisation	Réalisées dans les délais	Commencées dans les délais imparties mais non encore achevées	Non encore commencées après les délais impartis
Proportion			

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance mineure :

Niveau de réalisation	Réalisées dans les délais	Commencées dans les délais imparties mais non encore achevées	Non encore commencées après les délais impartis
Proportion			

Il ressort de la présente évaluation que le niveau d'efficacité des mesures mise en œuvre à la date du XXXX se résume ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance majeure :

Niveau d'efficacité	Efficace	Plus ou moins efficace	Peu efficace
Proportion			

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts de moyenne importance :

Niveau d'efficacité	Efficace	Plus ou moins efficace	Peu efficace
Proportion			

En ce qui concerne les mesures relatives aux impacts d'importance mineure :

Niveau d'efficacité	Efficace	Plus ou moins efficace	Peu efficace
Proportion			

Analyse des résultats

Il est question ici d'interpréter les constats ou résultats de la vérification.	

Conclusion

Il convient ici de reveni	r sur les	principales	observations	qui ressortent de
l'analyse des résultats.				

L'équipe de la mission

- 1.
- 2.
- 3.

